

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin

À

Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-SOUS-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 17 avril 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2019**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha LEBAS, Daniel CAPILLON, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK (18h34), Freddy MIETTE, Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Adjointe, Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Sandra BLANCHARD), Jean PERRAULT (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN), Louis ALEXANDRENNE (procuration à Daniel WAWRZYNIAK à compter de 18h34), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENT : M.Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.*****

Madame Micheline MAYEUX a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS TRAVAUX – FINANCES – COMMISSION APPEL D'OFFRES (SUPPLEANT) :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Philippe HERBEZ, Conseiller Municipal, il s'agit de désigner un nouveau membre au sein des commissions :

- travaux,
- finances,
- commission appel d'offres en tant que suppléant de Monsieur Maurice BERNARD.

Monsieur Le Maire propose de nommer :

- Commission travaux : Monsieur Claude SIBIRIN,
- Commission finances : Madame Samantha LEBAS,
- Commission appel d'offres en tant que suppléant de Monsieur Maurice BERNARD : Madame Sabine FINEZ.

*- **Monsieur Le Maire** : suite au décès de Monsieur Philippe HERBEZ, il y a lieu de le remplacer dans ces trois commissions.*

Je vous proposerai Monsieur Claude SIBIRIN à la commission des travaux, Madame Samantha LEBAS à la commission des finances, Madame Sabine FINEZ en tant que suppléante de Monsieur Maurice BERNARD à la commission d'appel d'offres.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	1		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, rien mais juste nous n'avons pas encore fait la connaissance du conseiller municipal, Hicham.

On sait quand il va venir ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas. J'ai transmis le courrier et je n'ai pas de réponse.

S'il n'y a pas d'observation.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	1		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE :

- Fêtes et culture du 19 mars 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sabine est là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ? Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	1		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

- Madame Sabine FINEZ : Monsieur Le Maire, juste si vous le permettez, donner quelques informations.

La date de la prochaine commission qui vient d'être fixée avec les services est le 11 juin 2019 à 18h30.

Ça permet déjà à tout le monde de la noter dans l'agenda.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2019-37 : signature d'un contrat de location et de maintenance avec l'entreprise GRENKE pour un copieur TA 2552ci.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 50 € H.T. mensuel.

Signature d'un contrat de facturation à la copie avec la société PRATIC BURO.

Le prix de la copie noire s'élève à 0,0045 € H.T/page et pour la couleur de 0,045 € H.T/page.

2019-39 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Benoît DECQ, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie de la commune et de l'Instance Intercommunale d'Insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019) renouvelable par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires, un préavis sera donné par lettre recommandée 1 mois à l'avance par le contractant qui le souhaite.

La commune s'engage à :

- proposer des candidats et participer au recrutement des bénéficiaires de la Brigade,
- établir le programme de travail de la Brigade Verte (lieux d'intervention et nature des travaux à réaliser) en lien avec la direction de 3ID. Le site principal d'intervention est le marais et quelques délaissés urbains.
- assurer un suivi régulier des chantiers par le biais de visites et de concertations journalières avec l'encadrant,
- organiser chaque semaine une réunion de chantier, sur site, afin de faire le point sur la semaine écoulée et de la semaine à venir,
- participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 44 000 € (5 500 heures x 8,00 €) par brigade.
- autoriser la Brigade Verte à travailler sur les terrains communaux sur lesquels elle intervient.

2019-41 : signature d'une convention tripartite de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais représenté par Monsieur LEROY Jean-Claude, Président du Conseil Général et le Collège Pierre Brossolette représenté par Monsieur ROGOZINSKI Pascal, Principal et relative à la restauration scolaire du collège Pierre Brossolette.

Le Département du Pas-de-Calais confie à la commune de Noyelles-sous-Lens la vérification des données informatiques ainsi que la gestion financière de l'aide départementale à la restauration scolaire.

Cette aide est attribuée aux collégiens boursiers nationaux fréquentant le restaurant scolaire 4 jours minimum par semaine selon les modalités précisées au règlement départemental des aides aux collégiens et par la présente convention.

La commune de Noyelles-sous-Lens continue d'organiser et de gérer la restauration scolaire du collège Pierre Brossolette, d'assurer la fabrication des repas et de recouvrer les recettes correspondantes de la même façon que les années antérieures.

*** CENTRE SOCIAL :**

2019-36 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame Gwendoline CARON, micro kinésithérapeute et relatif à l'animation d'une réunion d'information sur la micro kinésithérapie qui se déroulera le mardi 19 mars 2019 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

*** MARCHES PUBLICS :**

2019-40 : signature d':

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 1 du marché d'assurances : « Assurance de la Responsabilité Civile et Risques Annexes »,

Le montant des prestations s'élève à : 13 231,53 € TTC répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 3 065,90 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 2 198,55 € TTC

Commune de Hulluch : 793,15 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 7 337,07 € TTC

Commune de Harnes : 4 849,88 € TTC

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : « Assurance Automobile et Risques Annexes (y compris auto-missions) »,

Le montant des prestations s'élève à : 39 880,64 € TT répartis de la manière suivante :

Commune de Noyelles-sous-Lens : 8 012,29 € TTC

Commune de Loison-sous-Lens : 6 782,87 € TTC

Commune de Hulluch : 2 031,13 € TTC

Commune de Vendin-le-Vieil : 10 593,54 € TTC

Commune de Harnes : 12 461,98 € TTC

- un marché avec la Société GROUPAMA NORD EST, représentée par Monsieur COLAS Grégoire, et relatif au lot 3 du marché d'assurances : « Assurance des Dommages aux Biens et Risques annexes »,

	Offre de base : 1 500 €	Option N°1 : 350€	Option N°2 : 2 500 €	total
la commune de Noyelles sous-Lens	27 569,18 € pour la commune	24,00 € pour le CCAS	/	27 593,18 €
la commune de Loison-sous-Lens	6 632,90 € pour la commune	375,30 € pour le CCAS	/	7 008,20 €
la commune de Hulluch	/	/	8 794,80 € pour la commune	8 794,80 €
la commune de Harnes	17 033,64 € pour la commune et 1382,94 € pour le CCAS	/	/	18 416,58 €

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 5 du marché d'assurances : « Assurance de la Protection Juridique de la commune et du CCAS »,

Le montant des prestations s'élève à : 4 590,00 € TTC répartis de la manière suivante :
 Commune de Noyelles-sous-Lens : 1 190,70 € TTC
 Commune de Loison-sous-Lens : 1 190,70 € TTC
 Commune de Hulluch : 907,20 € TTC
 Commune de Vendin-le-Vieil : 1 190,70 € TTC
 Commune de Harnes : 1 190,70 € TTC

*** PETITE ENFANCE :**

2019-22 : fixation des droits et tarifs du multi-accueil.

Le tarif horaire se fait en fonction d'un taux d'effort établi par le caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais.

Tarifification horaire année 2019 (application du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019).

Désignation	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	7 enfants et plus
Taux minimum	0,40 €	0,33 €	0,26 €	0,20 €	0,13 €
Taux maximum	2,92 €	2,43 €	1,95 €	1,46 €	0,97 €
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04%	0,03%	0,02%

Le minimum et le maximum des ressources mensuelles pris en compte sont respectivement de 687,30 € et un maximum de 4 874,62 €.

La présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille ouvre droit à l'application du taux d'effort inférieur, selon la directive de la CNAF.

*** FETES :**

2019-38 : Cette décision annule et remplace la décision n°2019-07.

Signature d'une convention d'accueil avec l'association VACANCES PASSION représentée par Madame Cynthia BOURY et relative au voyage ANCV qui se déroulera du 14 au 21 septembre 2019 au village « LE CEZALLIER » à ARDES SUR COUZE (63 – Puy de Dome).

Le nombre de participants s'élève à 55 personnes.

Détail du séjour	Prix unitaire	Quantité	Montant T.T.C.
Séjour ANCV	402 €	53	21 306 €
Supplément single	77 €	3	231 €
Hébergement chauffeur	0 €	1	0 €
Hébergement accompagnateur	0 €	1	0 €
Taxe de séjour	4,90 €	55	269,50 €
TOTAL DU SEJOUR			21 806,50 €

Le contractant réglera à Vacances passion le montant global de la facture, selon les conditions suivantes :

- un acompte de 30% du montant total du séjour doit être versé à la signature de la convention d'accueil.
- un virement supplémentaire portant le règlement à 100% du montant total du séjour devra nous parvenir un mois avant le départ.
- le solde du montant du séjour devra être versé dès réception de la facture définitive qui prendra en compte l'ensemble du séjour effectivement réalisé et les frais de modifications éventuelles.

- ***Monsieur Le Maire*** : *si vous avez des questions à poser.*

Pas de questions, pas d'observations ?

5) BUDGET PRIMITIF 2019 VILLE :

- ***Monsieur Le Maire*** : *comme vous le savez le budget primitif est le budget prévisionnel.*

Sans plus attendre, je vais passer la parole à Monsieur Stéphane MAKOWIECKI.

- ***Monsieur Stéphane MAKOWIECKI*** :

Présentation du Budget Primitif.

- ***Monsieur Le Maire*** : *merci Stéphane pour cette présentation fluide, limpide, précise comme à votre habitude.*

Comme vous avez pu le voir, ce Budget Primitif est le reflet du Débat d'Orientation Budgétaire avec des points principaux qui sont le maintien des taux d'imposition, la non-augmentation des charges à caractère générale et également la baisse des charges du personnel.

Ça, c'est important à souligner, parce que depuis quelques années, les charges de personnel ne faisaient qu'augmenter et là, cette année, nous allons essayer de les baisser notamment d'un montant approximatif de 100 000 €.

Point important également de ce budget, c'est le stade Gallet.

Le Stade Gallet pour lequel nous allons faire deux emprunts.

Un emprunt d'environ un million et demi et l'autre d'un million deux.

Tout en continuant à maintenir les services à la population parce que cela c'est une chose importante également, le maintien de tout ce qui est service à la population.

Voilà en gros les grandes lignes de ce Budget Primitif, maintenant je vous laisse la parole et si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous n'avons pas de question à poser.

De toute façon, les emprunts c'est juste pour le canal de la Souchez et le stade Gallet.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste faire un petit texte.

« Monsieur Le Maire, Chers collègues,

Comme vous le savez tous, le budget primitif se doit d'être le reflet fidèle du compte administratif qui sera présenté en juin 2020.

Nous avons eu souvent par le passé, à déplorer que les bonnes intentions du BP, tombaient dans les oubliettes ou alors d'autres décisions qui n'avaient pas été discutées en DOB ou présentées en BP étaient prises.

Je pense M Le Maire que vous n'avez pas face à vous depuis 2008, un groupe d'opposition qui vote contre et dit non à tout, sans prendre en compte ce qui est bon pour les habitants.

Une opposition, comme nous avons pu la connaître, nous, par le passé, quand nous étions dans la majorité, avec vous d'ailleurs et certains autres de vos adjoints.

Vous allez cette année passer 2 nouveaux emprunts pour un montant de 2 650 000 € afin de couvrir les projets du canal de la Souchez et celui du stade Gallet.

Emprunts qui vont courir jusqu'en 2044 et qui feront monter la dette en cette fin d'année à 6 300 000 €, montant d'endettement, le plus élevé depuis très longtemps.

Alors, si notre groupe est pour le bien être de la population, des associations et accepte certaines décisions, si notre groupe vous remercie d'avoir prévu 20 000 € pour essayer de redonner un peu d'attrait au parc des Boclets comme nous vous l'avions demandé en DOB du 13 mars dernier, nous resterons prudents et attendrons les réalisations avant les élections municipales de 2020 et nous ne voterons donc pas contre ce budget mais nous nous abstiendrons.

Nous félicitons Monsieur Makowiecki et ses collaborateurs qui nous ont fourni des documents lisibles, clairs et précis.

Merci ».

- Monsieur Le Maire : merci Maryvonne.

D'autres commentaires ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K :

« Les pôles principaux auxquels nous avons donné notre aval sont les suivants :

- 1) le Parc Canal de la Souchez : 50 000 euros
- 2) la rénovation partielle Gallet : 3 264 359 euros
- 3) Maison de santé

A priori les choses sont claires, mais comme souvent le : « diable se cache dans les détails ».

Prenons en quelques-uns :

Le plus important : nous sommes quasiment au taux d'endettement maximum conseillé.

Ce budget ne devra donc plus changer qu'à minima soit être reporté à l'identique pour les 6 prochaines années.

- *On peut donc supposer/déduire que la salle Gallet ne sera elle remise à niveau que dans 6 ans ...ou jamais.*

- Concernant les voiries : seulement 120 000 euros, ce qui est très insuffisant (comme toujours) et qui impacte la sécurité et le confort des Noyellois.

- Vidéo protection phase 1 : 80 000 euros, soit quasiment les $\frac{3}{4}$ du budget des voies communales pas pour de la « prévention » mais pour trouver les « coupables ». Disons que ça a le mérite de rassurer les citoyens...

- Non remplacement du personnel communal qui part en retraite : nous agissons comme dans toute bonne entreprise qui privilégie le bénéfice de ses actionnaires, on redistribue le travail issu de la baisse des effectifs. Et, évidemment, on finira par faire appel à des CDD qui sont la plaie de notre économie nationale et support de la précarité.
C'est d'ailleurs ce que va réaliser notre Président avec la suppression des fonctionnaires remplacés par des CDD alors qu'il veut « en même temps » les réduire dans le secteur privé.

On peut déjà constater qu'à Noyelles les maladies professionnelles augmentent du côté des fonctionnaires ; de mêmes pour les AT du côté CDD.

Et pendant ce temps-là : de nombreux jeunes sont reçus aux concours administratifs et à force d'attendre, finissent par être sortis des listes d'attentes.

- Pas de budget pour le musée : celui-ci aurait pu s'intégrer très facilement dans le projet du Parc de la Souchez.

Tous ces détails cumulés pourraient nous amener à voter contre ce budget, mais nous nous abstenons eu égard aux projets que nous soutenons.

Grand merci pour votre attention ».

- Monsieur Le Maire : alors, quelques petites choses.

Premièrement, il y a un point que je n'ai pas trop compris, c'est le taux d'endettement.

Tu peux m'expliquer ce que tu veux dire par là ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu nous as déclaré pendant la commission que l'on se bloquait à ce taux d'endettement parce qu'après, c'était dangereux.

Moi, j'ai retenu cela.

- Monsieur Le Maire : non, non.

Ce n'est pas dangereux.

Disons qu'il y a un certain seuil à ne pas dépasser pour avoir toujours cette gestion saine.

C'est à dire qu'au niveau du remboursement des emprunts nous nous sommes fixés une durée de 8 ans, par rapport à notre budget.

On pourrait monter à 10-11 ans, ça nous avons la possibilité de le faire.

Mais si tu montes plus haut, évidemment tu risques de mettre en danger les finances de la collectivité.

Chose que nous ne voulons pas faire et c'est pour cela que j'ai toujours dit qu'un montant de 6 millions d'emprunt pour une collectivité comme Noyelles, c'était le maximum que nous pouvions faire.

C'est pour cela que lorsqu'on revient en 2008 et qu'on a fait l'emprunt pour le centre technique municipal c'est à peu près à cette somme là que nous étions.

C'est pour cela que depuis 2008, nous n'avons pas emprunté pour pouvoir faire ce complexe Gallet toujours dans la même norme au niveau des emprunts réalisés.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui je suis d'accord, c'est bien pour cela je suppose que comme tu es une personne raisonnable, tu n'iras pas au-delà de ce que tu dis et que ce sera bien bloqué à ce niveau là.

- Monsieur Le Maire : bloqué, ce n'est pas un terme.

Parce que nous travaillons depuis 2008 sur un Plan Pluriannuel d'Investissement.

C'est à dire que tous les projets que nous créons sont programmés dans le temps.

Comme là, nous savons que le prochain projet, si j'ai la chance d'être réélu, ce sera la création d'une cantine municipale.

Et donc, la cantine municipale nous la ferons au moment où au niveau des emprunts nous serons revenus dans une tranche d'endettement convenable pour permettre d'emprunter et faire cette cantine municipale.

C'est un Plan Pluriannuel d'Investissement. C'est une programmation des différents projets de la commune pour ne pas la mettre en difficulté, tout simplement.

C'est la première chose, la deuxième chose, au niveau de la vidéo surveillance, ce n'est pas pour surveiller les gens, c'est surtout pour protéger nos bâtiments municipaux qui nous coûtent énormément lorsqu'ils sont dégradés.

Et je pense que faire de la vidéo-surveillance, c'est quelque chose qui devient obligatoire pour toutes les collectivités parce que l'on voit que les bâtiments ont les dégrade de plus en plus et que ça nous coûte énormément cher à remettre en état.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, ça je l'ai bien compris.

Simplement que je reprends toute documentation et statistique, la vidéo-surveillance n'empêche pas un vol ou une dégradation.

Elle va empêcher à minima les petits délinquants mais quand il y a un désir de pénétrer quelque part, ça pénètre.

Il y a simplement plus de facilités pour trouver les coupables mais ce n'est pas vraiment de la prévention.

A mon sens.

- Monsieur Le Maire : quand même. Quand tu as de la vidéo-surveillance, tu te rends compte que tu as beaucoup moins de dégradation.

Ensuite, au niveau du personnel, ce n'est pas parce que j'ai mis du personnel en retraite, que je vais embaucher des CDD, parce que comme vous le savez, ma priorité sur la commune c'est qu'il n'y ait plus d'emploi précaire.

Et c'est ce que j'essaie de faire depuis des années en embauchant le personnel qui était en contrat précarité, en les titularisant.

Cette année, nous allons titulariser de nouveau, l'année prochaine également, pour arriver à avoir pratiquement tout le personnel de la collectivité qui sera embauché au niveau du fonctionnariat.

Et dernier point, concernant le musée.

Nous en avons déjà discuté et je l'ai dit, au niveau du musée, ce n'est pas parce que nous n'avons pas mis une ligne d'écriture que s'il y avait des travaux à faire nous ne les ferions pas.

Simplement, c'est que le musée c'est quelque chose qui n'est pas légalisé, on ne le légalisera jamais pour toutes les raisons que vous connaissez mais ça ne nous empêchera pas de faire des travaux si des travaux sont à faire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai bien saisi que tu feras l'entretien, simplement, ce que l'on regrette c'est qu'on n'ai pas cherché à la légaliser.

Évidemment, ça coûte cher, certainement plus cher que la vidéo-surveillance, on verra dans le temps.

Simplement, il y avait moyen à mon sens, comme je l'ai expliqué en temps et en heure de l'intégrer dans le parc.

Il y avait moyen de faire une salle de réception, enfin il y avait beaucoup de chose à faire et nous n'avons pas envisagé les choses parce que l'on a considéré que le musée coûterait trop cher à être officiel en fait.

Effectivement, ce qui est dommage, c'est qu'il est ouvert, il est reconnu mais il n'est pas officialisé.

Effectivement, pour l'instant tu fais les travaux qui ont nécessité d'être faits, mais il n'a pas d'existence.

Je pense que nous aurions pu judicieusement combiner cette existence avec l'offre qui est en train de naître avec le parc Souchez.

- Monsieur Le Maire : l'erreur qui a été faite, c'est de donner les clés à un moment donné alors qu'il n'était pas officialisé.

C'est quelque chose que nous n'aurions jamais du faire.

Mais ça n'empêche pas que le musée puisse être intégré dans le parc de la Souchez, l'un n'empêche pas l'autre.

A partir du moment où le parc de la Souchez sera terminé, un travail sera fait avec l'office de tourisme pour inciter les gens qui vont venir sur le parc de la Souchez non pas seulement à rester sur place mais allez voir ce qui se passe ailleurs.

Nos cités minières sont classées à l'UNESCO, le musée qui est situé sur Harnes mais également notre musée.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui dans ce sens là, le musée pouvait très bien servir de base de relais, on avait parlé d'avoir un petit hangar, une mini salle de réception, il y avait beaucoup de combinaisons.

Tu peux l'intégrer comme tu veux, il ne sera jamais officiel.

C'était peut-être une erreur à un moment de donner les clés, pourquoi pas.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas pourquoi pas, c'était simplement une erreur.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il existe et pour l'instant il continue d'exister et on en fait rien finalement.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau du musée, il faut dire qu'à l'époque tu étais adjoint, Jean-Michel était adjoint, Maurice était adjoint, Daniel était adjoint, moi, j'étais adjointe.

Je veux dire par là, nous avons laisser faire aussi.

Ça c'est passé en conseil municipal et je ne pense pas, même ceux qui étaient de l'opposition à l'époque, Monsieur FINEZ et Madame FINEZ, on l'a accepté et je pense que c'était le rêve à la fois de Raphaël et à la fois de Monsieur BENONI.

Je veux dire que c'est vrai qu'on l'a laissé faire, on aurait peut-être dû regarder de plus près.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas qu'on a laissé faire Maryvonne mais c'est que nous n'étions pas au courant quand les clés ont été données.

Après il était trop tard.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais c'est à dire que nous n'imaginions pas non plus, parce qu'au départ, on a voulu faire quelque chose de petit, de familial, je veux dire c'était vraiment, de toute façon c'est déjà ce qui arrive, c'est fait aussi, ce n'est pas quelque chose de grandiose, ce n'est pas le Louvre.

Mais on a oublié une chose, c'est qu'à un moment donné, il y avait la sécurité.

Et la sécurité, malheureusement, elle a un coût.

On a vu surtout le côté où ça apporte quelque chose.

Et ça apporte vraiment quelque chose, je veux dire, je pense que maintenant la ville sans musée, ce serait quand même une grande perte.

Alors on a tous peut-être été fautifs, mais c'est vrai que la sécurité a un coût et que l'on n'a pas pensé que nous allions avoir dans l'avenir des obligations qui étaient liées avec cette sécurité.

Mais bon, nous avons tous approuvé ce projet parce que vraiment c'est vrai qu'il était beau.

C'était vraiment un désir, je me rappelle quand même, nous étions tous en bureau municipal.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai je le reconnais.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a tous été aussi envahis par ce projet qui a planté.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres commentaires ?

- Monsieur Freddy MIETTE :

« Le vote du budget de l'exercice 2019 témoigne comme les précédents de notre ambition pour notre ville.

Nous la voulons solidaire, nous la voulons attractive, embellie et dynamique.

L'année 2019 verra l'achèvement, comme l'a énoncé Monsieur le Maire, de notre programme d'investissement.

Comment ne pas revenir sur la restructuration du Stade Gallet qui sera le projet phare de cette année.

Je tiens à souligner au nom du groupe notre satisfaction de voir cette opération subventionnée à un taux supérieur à 30 % par de nombreux partenaires témoignant bien de l'intérêt de notre projet.

De même, je félicite le choix de Monsieur le Maire d'avoir diversifié ses modes de financement.

En effet, l'adhésion à l'Agence France Locale nous paraît une démarche saine, solidaire et innovante qui au-delà du financement du stade permettra à la commune de participer au mouvement d'anticipation des collectivités par rapport aux banques grâce à cette mutualisation .

Grâce à la gestion et à la volonté de notre groupe, nous continuerons en 2019 à apporter également de nombreux services à la population Noyelloise à des tarifs défiant toutes concurrence et sans une fois de plus augmenter les taux d'imposition.

Volontarisme, pragmatisme et dynamisme, telles sont les lignes directrices de ce budget, les lignes directrices de notre action.

Au nom du groupe « l'essentiel c'est Noyelles », je félicite et apporte mon plein soutien au budget 2019 présenté par Monsieur le Maire ».

- Monsieur Le Maire : merci Freddy.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, d'autres observations, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre le vote du Budget Primitif ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	21		7

Adopté à la majorité.

6) TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE POUR L'ANNEE 2019 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux de contribution directes pour l'année 2019.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'impositions applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,24 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,41 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.

*- **Monsieur Le Maire** : c'est une délibération habituelle parce qu'il y a lieu de fixer le taux de contribution pour l'année 2019.*

Je vous propose de ne pas augmenter ces taux qui sont fixés au niveau de la taxe d'habitation à 13,24 %, taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,41 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 92,41 %.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – STADE GALLET :

Il s'agit d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un emprunt d'un montant de 1 428 483 €.

Offre CDC	
Caractéristiques	Prêt au Secteur Public Local
Enveloppe	Enveloppe 20MdE
Montant	1 428 483 €
Commission d'instruction	0 €
Pénalité de dédit	1%
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,81%
TEG	1,81%
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	1,06%
Taux d'intérêt	Livret A + 1,06%
Périodicité	Annuelle

- Monsieur Le Maire : le premier emprunt est un emprunt qui est fait auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 428 483 € au taux du livret A plus 1,06 %. Ce qui fait pour cette année un taux de 1,81 % sur une durée de 25 ans. Donc, c'est un taux fixe.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		

TOTAL	28		
--------------	-----------	--	--

Adopté à l'unanimité.

8) MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA DELIBERATION « DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE » PRISE EN DATE DU 02 AVRIL 2014 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte et il informe le Conseil Municipal, qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Le Maire certaines des délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'article 3 comme suit :

« de procéder, à hauteur d'un million trois cent mille euros (un million auparavant), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

*- **Monsieur Le Maire** : c'est à dire qu'à cette période vous m'aviez autorisé à signer les emprunts à hauteur de 1 million d'euros sous forme de décision.*

Afin de ne pas vous re-convoquer une nouvelle fois dans une quinzaine de jours ou dans trois semaines pour signer le nouveau emprunt avec la banque des collectivités je vous demande votre autorisation de passer cette autorisation de 1 million à 1 300 000 €.

*- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : pour que ce soit noté, c'est bien une décision unique ?*

*- **Monsieur Le Maire** : c'est à dire ?*

*- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : tu pourras dépasser ce taux tout le temps ?*

*- **Monsieur Le Maire** : oui tout le temps.*

*- **Madame Maryvonne POULAIN** : oui tout le temps.*

*- **Monsieur Le Maire** : de toute façon, sincèrement Daniel, je me vois mal refaire un emprunt d'un million trois l'année prochaine.*

*- **Madame Maryvonne POULAIN** : et c'est voté jusqu'à la fin du mandat.*

*- **Monsieur Le Maire** : exactement, donc on peut considérer que c'est une décision unique.*

*- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : c'était utile de le préciser.*

- Monsieur Le Maire : concernant cette délibération, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE (PRESENTATION EN ANNEXE) :

Dans la perspective la signature d'un emprunt de 1 200 000 € auprès de l'AFL, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Noyelles-sous-Lens à l'Agence France Locale – Société Territoriale,

- d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 32 800 euros (l'Apport en Capital Initial) de la commune de Noyelles-sous-Lens, établi sur la base de l'encours de la dette Année 2018.

- d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l' Apport en Capital Initial au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la commune de Noyelles-sous-Lens.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en 5 fois, comme suit :

Année 2019 : 6 600 Euro
Année 2020 : 6 600 Euro
Année 2021 : 6 600 Euro
Année 2022 : 6 500 Euro
Année 2023 : 6 500 Euro

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale, actant l'entrée formelle au capital de la commune de Noyelles-sous-Lens.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Noyelles-sous-Lens à l'Agence France Locale – Société Territoriale.
- de désigner Monsieur Alain ROGER, en sa qualité de Maire, et Monsieur Maurice BERNARD, en sa qualité de 1^{er} Adjoint, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de Noyelles-sous-Lens à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'autoriser le représentant titulaire de la commune de Noyelles-sous-Lens ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.
- d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « *la Garantie* ») de la commune de Noyelles-sous-Lens dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Noyelles-sous-Lens est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale :
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Noyelles-sous-Lens pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Noyelles-sous-Lens, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe
- d'autoriser Monsieur Le Maire à :
 - * prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Noyelles-sous-Lens à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
 - * engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ***Monsieur Le Maire : l'Agence France Locale est une banque des collectivités qui a été créée en 2013 suite aux différents problèmes qu'on rencontré les collectivités avec les emprunts toxiques.***

Certaines collectivités ou même des EPCI ou voir des Conseils Départementaux, ont décidé de se réunir pour créer cette banque.

C'est une banque qui est exclusivement dédiée aux collectivités, qui ne prête qu'aux collectivités.

La différence entre cette agence France Locale et une banque privée, c'est que cette agence n'emprunte que sur le marché obligataire.

C'est à dire qu'elle ne va pas chercher sur le marché des actions.

C'est à dire que ça ne fluctue pas et le taux qui nous est proposé est un taux fixe.

Nous nous sommes renseignés, actuellement, le taux est de 1,61 %.

C'est à dire même inférieur à celui de la caisse des dépôts.

Mais pour pouvoir emprunter au niveau de cet établissement de crédit spécialisé, il y a lieu d'être adhérent.

Et l'adhésion est calculée sur notre encours de prêt de l'année 2017.

En fonction de notre encours en 2017, le montant de notre adhésion se monte à 32 800 € payables sur cinq annuités.

La première année on paierait 6 600 €, la deuxième et la troisième également et en 2022, 6 500 € et 2023, 6 500 €.

Tout en sachant que lorsque l'on adhère à cette banque des collectivités, il n'y a pas de frais de dossier.

Dorénavant, nous ne pourrons emprunter que par leur intermédiaire, ce qui nous donne des taux qui sont inférieurs aux taux proposés par les établissements privés, genre banque populaire, caisse d'épargne, crédit agricole, etc.

Voilà, je vous demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Des questions ? Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) ADMISSION DES CREANCES ETEINTES :

Suite à un jugement de surendettement concernant un débiteur de la commune, il y a lieu sur demande des services de la trésorerie d'émettre un mandat pour créances éteintes d'un montant de 4 949,55 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'émettre celui-ci.

*- **Monsieur Le Maire** : suite à un problème que nous avons eu il y a quelques années avec une employée municipale, nous avons fait un dépôt de plainte.*

Suite à ce dépôt de plainte, nous avons émis un mandat d'un montant de 4 949,55 €.

Cette personne entre temps, a déposé un dossier de surendettement et à l'intérieur de ce dossier de surendettement, a été incluse cette somme de 4 949,55 €.

Ce qui fait que le mandat que nous avons émis n'est plus valable.

Le but de la délibération d'aujourd'hui est d'annuler ce mandat et d'annuler donc cette créance.

Mais comme il y a eu jugement et que le tribunal nous a donné raison, même en annulant cette créance, cette personne nous est toujours redevable de cette somme de 4 949,55 € qui va être mandatée par le trésor public.

C'est le trésor public qui va effectuer des avis à tiers détenteur tous les mois sur les revenus de cette personne pour que l'on puisse récupérer cette somme.

C'est simplement un jeu d'écriture.

Comme on a émis un mandat et comme cette somme est entrée dans son dossier de surendettement et bien, il y a lieu d'annuler ce mandat, tout simplement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) TICKETS RESTAURANTS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite au comité technique du 06 mars 2019, il a été décidé d'augmenter la valeur faciale des chèques déjeuner de 6 € à 7 €, symboliquement, à compter du 01 Mai 2019.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de fixer la participation de la collectivité à 4 € et celle de l'agent à 3 €.

- Monsieur Le Maire : lors du dernier CTL, suite à des propositions qui ont été faites par les syndicats depuis de très nombreuses années, et c'est vrai que ça faisait pratiquement 5 ou 6 ans que les tickets restaurants non pas été augmentés, j'ai accédé à leur demande, c'est à dire de passer le ticket restaurant de 6 € à 7€, en laissant la part au personnel à 3 € et en passant la part de la collectivité à 4 €.

Je vous demande l'autorisation de fixer cette participation de la collectivité à 4 €.

Je pense qu'il n'y a pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

12) REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT DE LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de :

- Fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

- de ne pas instituer de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.

- Recueillir l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

- Monsieur Le Maire : je vous demande l'autorisation de fixer le nombre de représentants à 5 pour le personnel et à 3 pour les élus de la collectivité.

Tout en sachant que 3 représente un membre par groupe politique.

C'est ce que nous avons fait précédemment.

Pardon, il n'y avait que deux élus.

Là maintenant, il y a trois élus, donc je vous propose de nommer un membre pour chaque groupe politique.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on a un suppléant ou pas ? Je ne me souviens plus ce qui avait été dit.

- Monsieur Le Maire : chaque titulaire a un suppléant.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais continuer je suis déjà au CTL.

- Monsieur Le Maire : Maryvonne, en tant que titulaire ?

Et le suppléant ?

- Madame Maryvonne POULAIN : suppléant, Patrick BOULOGNE.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi en tant que titulaire et Francis en tant que suppléant.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

13) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RUNNING CLUB NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS afin d'organiser le trail nocturne.

Afin de mener à bien leur projet, ils sollicitent la somme de 5 000 €.

- *Monsieur Le Maire* : *c'est une subvention habituelle, c'est une subvention que l'on accorde chaque année, au running d'un montant de 5 000 € pour permettre l'organisation du trail nocturne qui a lieu au mois d'octobre.*

- *Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K* : *pourquoi ce n'est pas intégré dans leur demande de subvention annuelle?*

- *Monsieur Le Maire* : *parce que si elle n'a pas lieu, au moins là, comme c'est une « manifestation exceptionnelle », moi, je préfère voter une subvention exceptionnelle plutôt que de l'inclure dans les subventions.*

Parce que si tu l'inclus dans la subvention annuelle, si le trail un jour n'existe plus et bien cette somme là après, tu iras la retirer.

Je préfère passer cela sous forme de subvention exceptionnelle.

- *Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K* : *pour moi, c'est devenu une institution.*

Ne pas la refaire certes, mais l'annuler, ça me paraît un peu cavalier.

- Monsieur Le Maire : oui pour moi aussi c'est devenu une institution mais on ne sait jamais.

Pourquoi pas l'année prochaine, envisager de l'intégrer directement dans leur subvention annuelle.

- Monsieur Philippe CERF : c'est compliqué au niveau des critères d'octrois des subventions et là en l'occurrence c'est une manifestation exceptionnelle.

Il faut être très clair.

Là, ça répond à une demande, on sait quand c'est fait, on sait ce que ça engendre.

Demain cette subvention exceptionnelle, peut-être amenée à être modifiée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'importance de la manifestation.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour moi, une subvention exceptionnelle, c'est plus quand il y a des soucis, des vols, des dégradations.

Tu vois, c'est plus dans ce sens là. Maintenant un événement aussi grand qui est organisé, si techniquement c'est pas possible, c'est pas possible.

- Monsieur Le Maire : quand on accorde des subventions aux associations c'est en fonction de certains critères.

En fonction du nombre d'adhérents, jeunes, Noyellois, non Noyellois, moins de 18 ans, plus de 18 ans.

C'est difficile de l'intégrer à l'intérieur de la subvention actuelle.

Par contre Freddy et Mickaël, vous ne prenez pas part au vote, vous faites partie de l'association.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste savoir qui a saccagé l'arbre qui était à l'entrée du parc du 14 juillet.

Quelle est la société qui a fait cela ?

- Monsieur Le Maire : saccager ?

Qu'est-ce que tu appelles saccager ?

- Madame Maryvonne POULAIN : saccager, c'est à dire que quand tu as un arbre qui est en fleurs tel que le prunus qui est magnifique actuellement, on ne coupe jamais un arbre qui est en fleurs.

On le coupe après ou on le coupe avant quand il n'est pas en fleur.

Or là, cet arbre, moi sur le coup j'ai même cru qu'on le coupait carrément parce qu'il gênait mais non, c'est carrément un saccage.

On voudrait savoir si c'est une société expérimentée qui a fait cela.

Franchement, cet arbre n'a plus aucune allure.

J'ai la vie active qui est venu me couper un prunus parce qu'il était trop grand, c'est fait, c'est très bien fait mais là, franchement j'étais très en colère et je me suis beaucoup retenue pour ne pas écrire.

- Monsieur Bernard FINEZ : le problème avec la tempête qu'il y a eu, c'est qu'on en a enlevés quelques uns.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais il n'y a pas eu de tempête sur celui là. C'est celui qui est à côté de chez GARBEZ.

Arrêtez, la coupe est faite vraiment, c'est du n'importe quoi, on ne coupe pas un arbre en fleurs.

- Monsieur Le Maire : on va vérifier.

- Madame Maryvonne POULAIN : il a été coupé la semaine d'avant.

Et il n'y avait pas de nom sur le camion, alors sur le coup nous avons cru qu'on allait carrément l'enlever, alors on a dit après c'est peut-être un danger mais là, non, ça a été taillé à la 6 – 4 – 2.

Je veux dire, même un novice il aurait fait mieux.

C'est affreux, l'année prochaine, il va être affreux.

Donc maintenant qu'il est déjà bien saccagé, il faudrait déjà l'égaliser pour qu'il garde une forme telle qu'elles étaient du côté de la gare de Lens et qu'au Japon.

Si c'est les pétales qui gênent aussi, bientôt nous n'aurons que du macadam partout.

Je me suis dit mais vraiment ça a été fait par n'importe qui.

Même si c'est une société d'insertion, je veux dire derrière il doit y avoir des chefs qui régularisent cela car c'est affreux.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que l'on m'a dit en commission d'appel d'offres hier.

- Madame Maryvonne POULAIN : on est venu en réunion, on regardait, on admirait tellement il était beau.

C'est vrai qu'en ce moment c'est très beau de voir tous les arbres en fleurs, il était magnifique cet arbre.

S'il gênait, je l'aurais encore compris mais là franchement le couper alors qu'il était en fleurs, il faut aller loin.

- Monsieur Le Maire : on va se renseigner Maryvonne et je te dirai quoi.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : dans le cadre d'Euralens, je n'ai pas eu le temps de terminer l'article dans le journal mais apparemment il semblerait que vous cherchiez une nouvelle voie d'entrée pour le Parc Aval Souchez ?

Peux-tu nous éclairer là dessus ?

- Monsieur Le Maire : alors, c'est dans le cadre du parc centralité.

C'est à dire que Lens est en train de rénover tout ce qui est avenue Van Pelt.

Dans le cadre de cette rénovation, on cherche, à relier, le but à terme c'est de relier les 7 parcs de la Souchez, enfin les 7 parcs qui font partie de la chaîne des parcs ensemble.

Donc, concernant le parc centralité, Avenue Van Pelt et le Parc de la Souchez, le but pour les relier serait de passer aux abords de chez NEXANS.

Tu vois, tout le long.

Parce que à un moment donné, on pensait pouvoir faire, il y a une trouée qui existe sous la rocade, mais elle n'est pas exploitable.

Le but à terme est de relier cette Avenue Van Pelt au Parc de la Souchez par NEXANS.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui il y a un passage.

Une ex voie de chemin de fer, un truc comme cela ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela.

Ils vont relier à ce niveau là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : une voie classique.

- Monsieur Le Maire : une voie piétonne.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : piétonne – vélo ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : chevaux ?

- Monsieur Le Maire : et bien chevaux.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : une voie douce ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela on va appeler cela une voie douce.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et NEXANS c'est son territoire ?

- Monsieur Le Maire : non et de toute façon c'est mitoyen.

Parce qu'il fait partie de Loison, il fait partie de Noyelles aussi.

Le but c'est de passer à ce niveau là tu vois pour rejoindre côté Loison.

Pas d'autres questions ?

Je vous souhaite une bonne soirée.